



**MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE
SAÔNE ET LOIRE**

Canton de LUGNY - Arrondissement de MACON
23 Place de la Mairie
71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE
Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59
e.mail : mairie.stgs@wanadoo.fr

CONSULTEZ LE SITE INTERNET

www.saint-gengoux-de-scisse.fr

Saint Gengoux de Scissé, le 28 septembre 2020

INFORMATIONS A LA POPULATION

1 - SECRETARIAT DE MAIRIE -

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement **FERME**
le LUNDI 19 OCTOBRE 2020
le MARDI 20 OCTOBRE 2020
le MARDI 10 NOVEMBRE 2020

en raison des journées de formation de la secrétaire (sous réserve que celles-ci soient maintenues en raison des conditions sanitaires actuelles).

2 - DEMANDEZ VOTRE CARTE MAGNETIQUE POUR L'ACCES A LA DECHETTERIE

A compter du 1er décembre 2020, l'entrée en déchetteries de Tournus ou Péronne se fera avec une carte magnétique. **Demandez sans attendre votre carte d'accès, elle est gratuite !**

Pour obtenir votre carte magnétique, connectez-vous sur le site www.maconnais-tournugeois.fr dès le 19 septembre 2020 afin de remplir le formulaire en ligne en joignant la copie de votre carte d'identité et de votre justificatif de domicile. (pour les professionnels, joindre un extrait Kbis)

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, deux permanences auront lieu à la MAIRIE les **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020** et **LUNDI 26 OCTOBRE 2020** de 13 H à 16 H.

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

3 - BROYAGE DES DECHETS VERTS

Les personnes qui sont intéressées pour récupérer les copeaux issus du broyage des déchets verts du dépôt communal de Boye sont priées de **s'inscrire à la mairie avant le 16 octobre prochain.**

4 - LOCATIONS COMMUNALES

- Appartement de type F3, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 79 m², loyer de 516 € (dont 80 € pour le chauffage). Libre de suite
- Appartement de type F3, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 100 m², loyer de 604 € (dont 100 € pour le chauffage). Libre de suite
- Petite Maison de type F3, hameau de bonzon, 65 m², loyer 520 €, chauffage individuel poêle à granulés). Libre de suite

Pour tout renseignement, s'adresser auprès de Madame JOUSSEAU Laurence, Adjointe au Maire, tél. 06.82.77.94.44

La Tirelire des Ecoles vous propose une vente de fromages !



	Poids / morceau (+/- 70g)	Prix / morceau	Mise sous vide 0,60€ / morceau	Quantité	Total €
COMTE DOUX	500 g	7,30 €			
	1 kg	14,35 €			
COMTE FRUITE	500 g	7,90 €			
	1 kg	15,65 €			
MORBIER	500 g	6,20 €			
	1 kg	12,30 €			
RACLETTE	500 g	5,90 €			
	1 kg	11,80 €			
TOMME	500 g	7,65 €			
	1 kg	15,35 €			
BLEU	500 g	7,70 €			
	1 kg	15,30 €			
MONT D'OR	2 pers	9,90 €			
MONT D'OR	4 pers	11,90 €			
CANCOILLOTTE LEHMANN	240 g	3,90 €			
	Nombre mise sous vide	Nombre de morceaux	Total dû €		

Les fromages proviennent directement de la Fruitière des Coteaux de Seille (39).

Vous avez le choix entre des morceaux de 500g ou 1 kg (+/- 70g) à mettre sous vide si vous le souhaitez pour une meilleure conservation du fromage (merci de nous indiquer oui ou non dans les cases).

Merci de nous retourner les bons au plus tard le Jeudi 15 Octobre, avec votre règlement en chèque à l'ordre de la Tirelire des écoles ou espèces, via les cahiers jaunes OU dans votre Mairie.

Les commandes seront à récupérer le **Samedi 7 Novembre** devant la boulangerie d'Azé de 10h à 12h.

Nom et Prénom : _____

Parent de l'enfant : _____

Téléphone : _____

Pour plus de renseignements : 0695784372



Association « AU FIL DES ANS »
Animation Intercommunale et Inter-génération
Cidex 833 - 71260 FLEURVILLE

L'association AU FIL DES ANS

Vous propose des séances de gymnastique chinoise

Qi Gong

« Le **Qi gong** », littéralement, travail sur le **Qi** (énergie), est une gymnastique traditionnelle chinoise qui associe mouvements lents, respiration et concentration, afin d'harmoniser cette énergie interne, d'en favoriser la bonne circulation et ainsi d'entretenir la santé et le bien-être.

Séances animées par **Sabrina Bertoncello**

Diplômée de Taiji Quan et de Qi gong délivrés par la fédération française de Wushu
Diplôme reconnu par le ministère de la jeunesse et des sports

Démarrage des cours : mardi 22 septembre 2020

**Deux cours d'une heure chacun : 1^{er} cours de 8h50 à 9h50
et 2^{ème} cours de 9h50 à 10h50**

au FOYER RURAL de ST-GENGOUX de SCISSE grande salle 1^{er} étage

Coût : - **Professeur : 60 € par trimestre** (les 3 trimestres sont à payer au démarrage de l'activité). Pour les nouvelles inscriptions les 2 premiers cours sont à l'essai.

- **Fil des ans : 8 € pour l'année.**

(Cotisation d'adhésion valable pour toutes les activités de l'association).

Inscriptions auprès de : Paulette et Marcel ROCHER
18 Route de St-Gengoux de Scissé
71260 AZE
Tel : 03 85 33 31 02
Adresse mail : pauletterocher@orange.fr

✂.....

Bulletin d'inscription ou renouvellement – Qi Gong Foyer Rural à St-Gengoux de Scissé

– à retourner par mail à l'adresse ci-dessus ou par téléphone

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse mail

Créneau horaire souhaité : 1^{er} cours 2^{ème} cours

Adhésion au Clem 15 euros valable toute l'année 2020

Fiche de renseignements 2020 à rendre obligatoirement lors de la 1ère participation ou par mail

Lundi 19 Octobre

Time's up / Loup Garou /

Jeux de stratégie

Rdv à la Mairie de Montbelleil
de 15h à 17h. 24 places

Gratuit/2€ (2€/4€ Tarif ext.)

Lundi 26 Octobre

SORTIE A WALIBI !!

Rdv à la Mairie de Senozan à 8h,
retour à 19h30. 24 places,

28€/30€ (33€/35€ Tarif ext.)

Prévois k-way, pique-nique + eau!

Mardi 27 et

Mercredi 28 Octobre

Stage Montage Vidéo

A partir de séquences filmées, nous réaliserons plusieurs petits courts métrages à l'aide de vos téléphones et d'ordinateurs. Rdv à la Mairie de Fleurville de 10h à 17h. 12 places. Prévoir pique-nique. **12€/16€ (16€/18€ Tarif ext.)**

Mercredi 21 Octobre

TOURNOI DE CONSOLES

Viens jouer à une multitude de jeux Vidéo (P4/Wii U) et de sociétés !
Rdv au foyer rural de Classé à 10h, fin à 17h. 24 places. Prévoir pique nique
4€/6€ (6€/8€ Tarif ext.)

Jeudi 22 Octobre

Jeeras-tu



Viens défier tes potes en réalisant de magnifiques pâtisseries ! Rdv à 10h au foyer rural de Classé, fin à 17h. **6€/8€ (8€/10€ Tarif ext.)** Prévoir pique nique

Vendredi 23 Octobre

Pilotage de Drones !!

Viens t'initier aux vols avec des drones ! Sdf Lalizé, de 9h à 12h ou 15h à 16h.

12 Places.

18/20€ (23€/25€ Tarif ext.)



Jeudi 29 Octobre

CINE + TACOS + BOWLING

Départ de la Mairie de Senozan à 14h.
Retour à 22h. 24 places
16€/18€ (22€/24€ Tarif ext.)

Vendredi 30 Octobre

Fabrication de citrouilles d'Halloween

Création et sculpture de citrouilles
Mairie de Lugny, de 15h à 17h.
24 Places **4€/6€ (6€/8€ Tarif ext.)**



Remarque en matière possible à organiser :
Inscriptions à partir du 28 Septembre ;
Par mail obligatoirement

clemados@gmail.com

Avec les normes/années et les activités choisies !!
Renseignements au 06 71 42 58 64

Du 19 au 30 Octobre 2020

Début des inscriptions le 28 Septembre 2020

« Viens ! »

Automne 2020

Animations

du CLEM

pour les jeunes

de 11 à 17 ans

THÀCONNAIS
TOURNUGEOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



St. Repaire ensemble

Lalizé
Senozan

<https://www.facebook.com/viens.clem>



COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Convocation le : 11 septembre 2020

Affichage le : 22 septembre 2020

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Nathalie BUSSET – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD – Didier GAULT – Jean-Christophe GUYON –
Excusé : Pascal GAGUIN –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 10 août dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 10 août 2020 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

Monsieur Robert BARRAUD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, informe le Conseil Municipal du décès de Madame GELIN née PETIT Hélène, centenaire, survenu samedi 19 septembre 2020 et demande aux élus d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1) – Démission de Madame BARRET Cécile -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame BARRET Cécile et donne lecture du courrier qu'elle lui a remis en mains propres en mairie le 26 août 2020. Un exemplaire du courrier a été transmis à la Préfecture de Saône et Loire pour exécution.

Etant donné que Madame BARRET Cécile était déléguée titulaire au Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais et déléguée suppléante au SIVOM du Mâconnais, le Conseil Municipal doit réélire les délégués de ces deux syndicats.

Pour le Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais, sont nommés :

**Délégués titulaires : BARRAUD Robert
GAULT Didier**

**Délégués suppléants : BLANC Anthony
GUYON Jean-Christophe**

Pour le SIVOM du Mâconnais, sont nommés :

**Délégués titulaires : BARRAUD Robert
VERGNAUD Thierry**

**Délégués suppléants : JAILLET Stéphane
BLANC Anthony**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, précise qu'il a été élu au Comité Territorial du SYDESL, il fait parti des membres du Bureau. Il est également élu au Comité Syndical du P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et délégué communautaire dans la commission « développement économique » de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois. Il était jusqu'à présent délégué titulaire au SIVOM du Mâconnais, à la suite de ces nouvelles responsabilités et à l'élection de Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, à la Présidence du SIVOM, il a souhaité prendre la place de suppléant.

2) – Représentant à la CLECT -

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois et ses communes membres depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un représentant de la commune doit être désigné pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'élire Monsieur Stéphane JAILLET représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T.

3) – Commission de Contrôle des listes électorales -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier préfectoral en date du 13 août dernier concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales en raison des dernières élections municipales.

La commission de contrôle des listes électorales est composée :

- d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant
- d'un délégué de l'administration titulaire et d'un délégué de l'administration suppléant
- d'un délégué du Tribunal de Grande Instance titulaire et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance suppléant.

Après en avoir délibéré, sont nommées :

Titulaire : Madame PIRON Jacqueline

Suppléante : Madame SANGOY Monique

Les délégués de l'administration sont nommés par la Préfecture, les délégués du tribunal de grande instance sont nommés par le Tribunal, après l'envoi d'une liste de proposition de noms.

4) – Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais –

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-20-1 et L.5212-1 et suivants ;

Vu la délibération du 28 juillet 2020 approuvant la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais ;

Considérant que les statuts ainsi modifiés, joints à la présente ont été adoptés avec 10 voix contre, 4 abstentions et 16 voix pour par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de donner son accord pour la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais, et
- D'adopter les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération.

5) – Redevance d'Occupation du Domaine Public due par GRT GAZ pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 - Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret visé ci-dessus, et de la délibération idoïne ;

Article 2 - Ce montant est revalorisé automatiquement par application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Article 3 - La redevance due au titre de **2020** est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, l'index d'ingénierie connu était celui de septembre 2019, publié au J.O. s'établissait à 116.6 à comparer à celui de septembre 2019 égal à 114.7. Cela traduit une évolution de l'indice ingénierie sur un an de 1.65 % après arrondi.

Afin de tenir compte du taux d'évolution de l'index ingénierie sur les périodes successives 2019/2018 (1.65%) 2018/2017 (3.05%) 2017/2016 (1.0137 %) 2016/2015 (1.0139 %) 2015/2014 (1.028 %) 2014/2013 (1.04%), 2013/2012 (1.03%), 2012/2011 (2.21 %), 2011/2010 (2.85 %), 2010/2009 (1.80 %), 2009/2008 (0.025 %), 2008/2007 (4.00 %) et 2007/2006 (2.07 %), le montant de la redevance peut être revalorisé au taux de **26.00 %**.

Linéaire du réseau public de transport : 1781 mètres

Redevance : [0.10 x (0,035 euros x 1 781) + 100 euros] x 1,26= 133.8542 €

La redevance s'élève pour 2020 à : 133.85 €

(montant arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Article 4 – Madame la secrétaire de mairie ou M. le Directeur général des services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

M. le Maire rendra compte au conseil municipal de la redevance encaissée au titre de la présente décision.

6) – Délibération Modificative n° 2

A la suite de calculs erronés des redevances dues par GRT GAZ pour les années 2017 à 2019, il convient d'utiliser le compte 673 – annulation de titres sur exercices antérieurs -. Pour cela et afin de pouvoir passer les écritures comptables nécessaires aux régularisations, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits suivant :

- Diminuer le compte 022 – dépenses imprévues de fonctionnement – d'un montant de 530 €, pour augmenter le compte 673 – annulation de titres sur exercices antérieurs – du même montant.

7) – Courrier de Madame DESCAILLOT Sophie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame DESCAILLOT Sophie sollicitant une subvention pour développer son activité d'épicerie mobile dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

8) – Repas des Anciens

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'organisation du repas des anciens cette année en raison des conditions sanitaires actuelles liées à l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas organiser de repas des anciens cette année par mesures de sécurité.

9) – Déchetterie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau système d'accès aux déchetteries de Péronne et Tournus par l'utilisation d'une carte magnétique à compter du 1^{er} décembre prochain.

Les particuliers et professionnels sont invités à remplir le formulaire mis en ligne sur le site : www.maconnais-tournugeois.fr accessible depuis le 19 septembre 2020.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, deux permanences seront organisées en Mairie par les Services de la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois les :

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 de 13 H 00 à 16 H 00

LUNDI 26 OCTOBRE 2020 de 13 H 00 à 16 H 00

10) – Bâtiments communaux

Monsieur le Maire fait part de la mise en route des travaux de rénovation dans l'appartement de l'immeuble communal depuis le 07 septembre 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des lieux réalisé dans le logement n° 6 de l'immeuble GUILLEMAUD par l'agence SOLIHA. Des travaux sont à envisager avant la remise en location de l'appartement (revêtement sol PVC, paroi de douche, meuble-évier cuisine), ceux-ci seront en majeure partie à la charge du locataire sortant.

Monsieur le Maire présente les devis correspondants à ces travaux :

- Entreprise T.M.L. 71000 MACON, rénovation sol logement : 2 701.23 € HT soit 2 971.36 € TTC

- SARL GUYON J-Christophe 71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE, remplacement meuble évier et porte douche : 985.67 € HT soit 1 084.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité (M. GUYON J-Christophe n'ayant pris part au vote), ces deux devis.

Madame PIRON Jacqueline informe le Conseil Municipal du très mauvais état du toit du lavoir des Teppes. Monsieur Didier GAULT se rendra sur place.

Monsieur Didier GAULT fait part du mauvais état de la toiture du local des pompiers.

11) – Questions diverses

✓ Ecole

Monsieur le Maire rappelle le protocole mis en place depuis la rentrée scolaire et informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de Monsieur TOMAS Philippe, 30 minutes par jour pour effectuer la désinfection des points/contacts touchés par les élèves, avec l'équipement approprié, en l'absence des élèves.

✓ Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté pris par les Services de la D.R.I. (Direction des Routes et des Infrastructures) du 21 septembre 2020 au 30 octobre 2020 pour la déviation mise en place par la route départementale n° 487 (La Verzée – Bassy) en raison des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de DONZY LE PERTUIS (lieudit « les Bâchasses »).

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, rappelle le devis de l'entreprise T.D.M. (La Tournusienne de Marquage) 71700 TOURNUS, pour les travaux de peinture routière à réaliser. Ces travaux seront réalisés prochainement.

Concernant les travaux de voirie confiés à Monsieur MICHOD Patrick, ceux-ci seront effectués les 2^{ème} et 3^{ème} semaine d'octobre.

Monsieur Thierry VERGNAUD informe le Conseil Municipal que le radar solaire situé à la sortie de Bassy est défectueux. En effet, la batterie doit être changée prochainement.

Concernant le chemin du milieu à La Verzée, la commission voirie s'est rendue sur place, Monsieur BARRAUD Robert, demandera un nouveau devis à Monsieur Patrick MICHOD pour la partie haute du chemin.

✓ Matériel

Monsieur le Maire demande la formation d'une commission de travail en vue du mauvais état du tracteur communal afin d'étudier les travaux de remise en état ou le remplacement du véhicule. Messieurs Pascal GAGUIN, Robert BARRAUD, Gaël LAPALUS et Anthony BLANC sont nommés pour travailler sur ce dossier.

Monsieur Gaël LAPALUS informe le Conseil Municipal sur les différentes instances auprès desquelles la commune pourrait solliciter une subvention.

✓ Courrier de Mme MEYNIER Anne-Marie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame MEYNIER Anne-Marie s'interrogeant sur l'utilisation de l'eau en période de sécheresse et sur l'affichage des jours et lieux de chasse sur la commune.

Concernant la sécheresse, un arrêté préfectoral a été pris et les restrictions concernant l'eau ont été affichées aux différents points d'eau de la commune.

Monsieur Didier GAULT précise que le règlement intérieur de la société de chasse sera affiché sur les panneaux d'affichage communaux et distribué dans les boîtes aux lettres.

✓ INSEE

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'INSEE concernant les chiffres définitifs du comptage issus de la collecte effectuée en début d'année, 338 logements enquêtés et 578 bulletins individuels recensés.

✓ Constitution du Jury d'Assises pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu à HURIGNY le 02 septembre dernier pour le tirage au sort des jurés. Madame SANGOY Monique était présente pour le tirage au sort des deux candidats issus de la liste générale des électeurs de la commune.

✓ **Remerciements**

Monsieur le Maire présente les courriers de remerciement reçus des associations à la suite du versement des subventions : Tennis de Table du Haut Mâconnais, Les Restaurants du Cœur et APF France Handicap.

Monsieur le Maire présente le courrier de remerciement reçu de l'association Au Fil des Ans pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les cours de QI GONG.

✓ **Don du Sang**

Monsieur le Maire présente l'invitation reçue pour l'Assemblée Générale de l'Amicale du Don du Sang Bénévole en Haut Mâconnais qui aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à 20 H 00, salle de la mairie de MONTBELLET.

✓ **Correspondant Défense**

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu de la Délégation Militaire Départementale pour une réunion d'information le 23 novembre 2020 de 09 H 00 à 11 H 00 à MACON. Monsieur le Maire et Monsieur Thierry VERGNAUD seront présents.

✓ **U.M.C.R. (Union des Maires des Communes Rurales)**

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu de l'U.M.C.R. 71 pour l'Assemblée Générale prévue le samedi 03 octobre 2020 à 9 heures, salle du cinéma du CART à MATOUR. Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, sera présent.

✓ **Communes Forestières de Saône et Loire**

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu de l'Association des Communes Forestières de Saône et Loire pour l'Assemblée Générale prévue le lundi 28 septembre 2020 à 18 heures à la mairie de LAIVES.

✓ **SIVOM du Mâconnais**

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, fait part de la prochaine réunion du SIVOM qui aura lieu le jeudi 24 septembre 2020 à 18 H 30 à la maison communautaire de FLEURVILLE.

✓ **Département de Saône et Loire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Conférence des Territoires en Mâconnais organisée par Monsieur Andrée ACCARY, Président du Département, qui aura lieu le mardi 06 octobre 2020 à 19 H 00 à la salle des fêtes de SAINT GENGOUX DE SCISSE. Le Maire et les adjoints seront présents.

✓ **Repas des Conscrits**

Le repas des conscrits prévu fin janvier 2021 est suspendu en raison des conditions sanitaires actuelles. Une nouvelle date sera réétudiée sur l'année civile en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La séance est levée à 22 H 15.

Société de Chasse « la Diane Mâconnaise »

Saison 2020/2021

Ouverture générale : le DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 – 08 H 00 – AU BOIS

Pas de chasse en bordure des vignes.

Ouverture des vignes : le DIMANCHE 04 OCTOBRE 2020

LA CHASSE DANS LES VIGNES SERA FERMEE A PARTIR DU

DIMANCHE 06 DECEMBRE 2020 AU SOIR

RESERVE

Réserve permanente : des pancartes sont placées pour délimiter les secteurs.

JOURS DE CHASSE

- Dans les vignes : MERCREDI – DIMANCHE et JOURS FERIES
- Au bois : MERCREDI – SAMEDI – DIMANCHE et JOURS FERIES

PREMIERE BATTUE AU CHEVREUIL : le SAMEDI 03 OCTOBRE 2020

Ensuite, les battues se dérouleront TOUS LES SAMEDIS ou le DIMANCHE

Les secteurs seront délimités par des panneaux sur les principaux accès avant le début de la battue.

**Le lieu de chaque battue est affiché à la cabane de chasse (à l'extérieur)
une heure avant le début de celle-ci.**

L'arrêté préfectoral régissant la chasse en Saône et Loire pour la saison 2020/2021 fixe les dates de fermeture du chevreuil au 28/02/2021 et du sanglier au 31/03/2021 (sous réserve des modifications en cours de saison).

Pour tous renseignements complémentaires : Richard LETHENET, Président : 06.87.17.27.32

Didier GAULT, Vice-président : 06.80.75.72.72